

## REGLEMENT INTERIEUR

### Du centre de loisirs des 3-12 ans

Ce règlement est distribué à toutes les familles, ainsi nous vous demandons de bien le respecter et de le lire avec votre enfant.

#### Périodes d'ouverture et horaires :

Le centre de loisirs ouvre ses portes toute l'année et accueille tous les enfants à partir de leur scolarisation:

- Les mercredis (des semaines scolaires) toute la journée de 7h30 à 18h45.
- Les vacances scolaires (sauf une semaine aux vacances de noël et deux semaines en août) à la journée (avec ou sans repas) ou à la demi-journée (avec ou sans repas) de 7h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h45.

Ces horaires sont à respecter pour le bon fonctionnement des activités et le rythme de l'enfant.**Au-delà de 18h45, un supplément de 3€ par enfant sera facturé**

#### Le panneau d'information :

Ce panneau d'information se trouve dans le hall d'accueil et sur le mur extérieur près du portail. Vous y trouverez :

- ✓ Le programme, les menus
- ✓ Les mots occasionnels (sorties...)

#### Inscription :

Pour une première inscription, un dossier administratif est à retirer auprès du centre de loisirs. Un premier rendez-vous avec la direction devra être effectué.

L'inscription est prise en compte quand tous les éléments du dossier administratif sont redonnés (fiche sanitaire remplie et signée, numéro allocataire CAF ou attestation MSA, attestation d'assurance extrascolaire).Toutes inscriptions ou modifications d'inscriptions, doivent être réalisées auprès de la direction (09.86.24.13.73 ou 06.41.53.02.09 ou sur [famillesruralemarchus@gmail.com](mailto:famillesruralemarchus@gmail.com))

Vous pouvez réserver les jours de présence sur le portail famille en vous connectant à [famillesruralemarchus.connecthys.com](http://famillesruralemarchus.connecthys.com)

Celles-ci doivent être réalisées dernier délai:

- Les mercredis : le lundi précédent avant 12h
- Les vacances scolaires : deux jours avant la date de venue de l'enfant

**L'inscription de votre enfant pourra être refusée si le centre ne dispose plus de places disponibles.** En cas d'absence de l'enfant, la journée (repas compris) est facturée. Sur présentation d'un certificat médical, seul le repas sera facturé.

**Les inscriptions uniquement pour les sorties ne seront pas prioritaires et en cas de manque de place, la priorité sera faite aux enfants présents de façon régulière sur la période.**

#### Les repas :

Les enfants mangent à la cantine scolaire de Marchésieux (12h00 à 13h15). Les repas sont préparés soit par le personnel de cantine soit par un traiteur.

Sur ce temps, les enfants participeront aux diverses tâches avec leurs animateurs (mettre la table, débarrasser, ranger...).

**Pique-nique et goûter :** Le pique-nique et le goûter sont toujours prévus par le centre afin que tous les enfants mangent la même chose.

Tous les enfants ayant un régime alimentaire à respecter sont accueillis au centre de loisirs. Selon le degré du régime alimentaire, la famille devra mettre en place un protocole d'accueil individualisé établi avec le médecin et le centre de loisirs puis si besoin, fournir le repas du midi.

#### Sorties :

A chaque sortie un mot d'information (horaire, tenue vestimentaire,...) vous sera transmis en amont. Merci d'en tenir compte pour le bon déroulement de celle-ci.

#### Assurances :

**Les enfants doivent obligatoirement être assurés** pour toutes les activités proposées et également pour les sorties .Vous devez vérifier que votre assurance personnelle couvre à la fois la responsabilité civile et l'individuelle corporelle. Il vous faut souscrire une assurance extrascolaire et ainsi nous remettre une copie de l'attestation.

#### Responsabilité et règles de vie :

Le parent ou responsable légal exerce sa responsabilité dès qu'il reprend l'enfant au centre de Loisirs.

Sauf indications particulières, l'enfant ne peut être récupéré par une autre personne que son représentant légal.

A leur arrivée sur le centre de Loisirs, les enfants doivent être accompagnés de leurs parents ou du responsable légal et confiés à un membre de l'équipe d'animation.

Au départ du centre de Loisirs les enfants ne pourront être repris que par leurs parents ou leur responsable légal. Dans le cas contraire la personne qui récupérera l'enfant devra être inscrite sur la fiche sanitaire de l'enfant ou une autorisation écrite du responsable légal devra être fourni à la directrice en amont.

Pour toutes situations particulières (garde exclusive,...) la directrice devra être informée, et devra avoir une attestation.

Si un membre mineur de la famille vient chercher votre enfant, et que la directrice a donné son accord, le mineur devra être indiqué sur la fiche sanitaire de l'enfant. Le parent est responsable des deux enfants dès leur sortie du centre.

#### Le matériel :

- ✓ Les enfants **ne doivent pas apporter de jeux**. L'équipe ne se tiendra pas responsable de vols, de dégradation dans ces cas.
- ✓ **Les enfants doivent respecter tout le matériel** qui appartient au centre de Loisirs.
- ✓ Pour les activités, le centre de Loisirs fournit une blouse à chaque activité salissante afin de protéger leurs vêtements.

#### Les vêtements :

Pour les activités (manuelles, sportives, ...), nous vous conseillons d'habiller votre enfant avec des vêtements qui ne risquent rien.

Nous vous demandons d'être vigilant aux oubli des vêtements. Tout vêtement non réclamé sera donné aux associations locales.

#### Hygiène et Santé:

Toute personne qui participe à la vie en collectivité doit avoir une hygiène corporelle respectable.

Chaque famille s'engage à vérifier régulièrement la tête des enfants pour éliminer les poux et mettre en place un traitement. Tous cheveux porteurs de poux doit être signalés auprès de la directrice pour qu'elle puisse prévenir discrètement son équipe et les autres parents.

Les enfants ont à disposition un rangement par casier, pour une brosse à dents et du dentifrice (mis dans une trousse au nom de l'enfant), que vous pouvez prévoir lorsqu'ils mangent à la cantine.

Si votre enfant est malade nous vous conseillons de le garder. **Tout traitement médical occasionnel doit nous être signalé** et donné à l'équipe d'animation avec une ordonnance du médecin. Pensez à demander un certificat médical pour ne pas être facturé des journées d'absences. Toute absence non signalée sera facturée.

#### Cas d'exclusion :

L'association Familles Rurales de Marchésieux se réserve le droit d'exclure, temporairement ou définitivement, des enfants dont :

- le comportement serait préjudiciable au bon fonctionnement des activités ou incompatible avec les règles de vie collectives indispensables à l'organisation de ce temps.

Ces décisions d'exclusion pourront être prises après information et rendez-vous avec la famille.

#### Facturation et paiement :

La totalité du séjour doit être payée à réception de la facture sous peine de mise en recouvrement.

Pour les camps, un acompte de 30€ est demandé pour réserver le séjour. Pour toute annulation, l'acompte est encaissé sauf sur certificat médical, ce dernier est restitué.

Chaque paiement (chèque bancaire à l'ordre de l'association familles rurales Marchésieux, espèces, chèque vacances, chèque CESU...) doit être effectué auprès de la direction du centre de loisirs de Marchésieux.

En cas de non-paiement à la date limite, l'association enverra un rappel avec une nouvelle date de règlement avant la mise en recouvrement. En cas de mise en recouvrement, l'accueil de loisirs ne sera plus en mesure d'accueillir un enfant tant que la situation ne sera pas régularisée auprès du trésor public.

**A tout moment, sur les temps d'accueil vous pourrez faire des retours à l'équipe d'animation. La directrice se tient à votre disposition pour toutes questions.**